

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Avril 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 08
 - Présents : 05
 - Votants : 08
- 3 procurations

Date de la convocation :
07/04/2016

N° 1 - Mise à disposition du personnel communal

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Présents Tous les membres sauf

Absents excusés : Mmes S. BURGY a donné procuration à Mme A. MORETTI, D. FERNIOT a donné procuration à M. P. BERTHELOT, M. D. CHAPELLE a donné procuration à M. G. BOUTTEMY
Mme V. LE BECHEC a été nommée secrétaire de séance

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition avec la commune de CHARCENNE, pour le poste de secrétariat à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide accepte le renouvellement de la convention entre les deux collectivités, telle qu'elle est proposée
- autorise le maire à signer ladite convention qui définira les conditions de mise à disposition
- autorise le maire à émettre le titre de recette trimestriellement à l'encontre de la commune de CHARCENNE

N° 2 - Voirie - Travaux 2016

Le Maire explique qu'afin de réaliser des économies d'échelle, il est propose de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2016. Ce groupement sera constitué par la Communauté de communes des Monts de Gy et les communes suivantes : Bucey-lès-Gy, Choye, Citey, Vantoux-et-Longeville, Vaux-le-Moncelot, Saint Gand, La Chapelle Saint-Quillain Villers Chemin et Mont-les-Etrelles et Fretigney-et-Velloreille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2016 entre la Communauté de communes et les communes de Bucey-lès-Gy, Choye, Citey, Vantoux-et-Longeville, Vaux-le-Moncelot, Saint Gand, La Chapelle Saint-Quillain, Villers Chemin et Mont-les-Etrelles et Fretigney-et-Velloreille.
- désigne la Communauté de communes des Monts de Gy comme coordonnateur du groupement
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant
- autorise le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale pour l'année 2016.

N° 3 - Communauté de communes - Modification des statuts

Le Maire évoque les nouveaux projets de la Communauté de communes et explique qu'il est nécessaire de faire une modification des statuts pour prendre deux nouvelles compétences.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de modifier les statuts de la Communauté de communes des Monts de Gy, à savoir :

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Elaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'autres études nécessaires à la mise en place des compétences « Eau » et « Assainissement ».

Politique du logement et du cadre de vie

- Restauration et mise en valeur du petit patrimoine bâti :
 - Inventaire et étude en vue de la mise en place d'un programme global de restauration
 - Restauration du petit patrimoine public identifié par la Communauté de communes ; les communes participeront à la restauration sous la forme d'un fonds de concours à hauteur maximum de 25%.

N° 4 - Motion pour le maintien de la trésorerie de Gy

La DGFIP de Haute-Saône étudie un projet d'adaptation des structures de son réseau. Lors d'une rencontre avec Madame le Maire de Gy, et ensuite par courrier, le Directeur départemental des finances publiques a annoncé le projet de fermeture de la Trésorerie de Gy le 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de communes des Monts de Gy, comme tous les territoires ruraux, compte de moins en moins de fonctionnaires de l'Etat. Cette réorganisation des trésoreries s'inscrit dans le contexte d'abandon des missions d'assistance aux petites communes autrefois assumées par la DDT, de réduction des horaires et de fermeture des bureaux de la Poste, ou encore de fermeture progressive des Unités territoriales de l'ONF et des gendarmeries de proximité dans les bourgs centre...

Considérant l'absolue nécessité de maintenir des services de proximité de qualité pour la population de son territoire,

Le Conseil municipal :

- Demande à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du budget de surseoir au projet de réorganisation des services du Trésor Public en Haute-Saône et de maintenir les services de la Trésorerie à Gy.

N° 5 - Adresse des 4 logements OPH

Le conseil municipal confirme que l'adresse des 4 futurs logements créés par l'HABITAT 70 est la suivante :

1 RUE DE L'ABREUVOIR – 70700 CHOYE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.